Image not found or type unknown

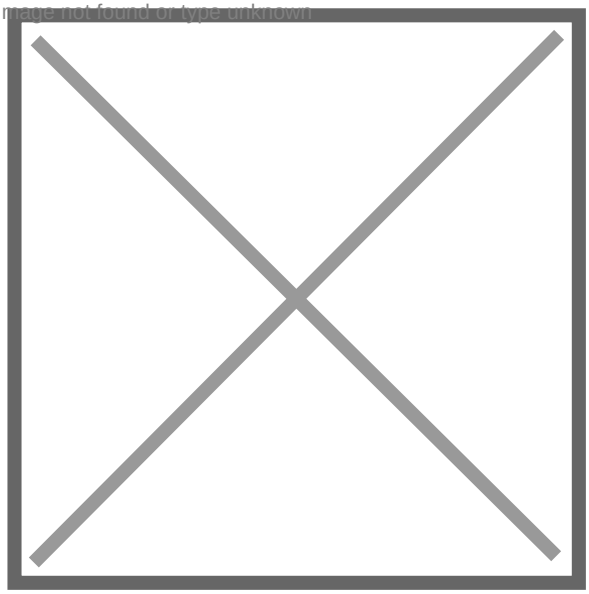

Trop perçu caf apres la mort de mon pere

Par **etiene**, le **27/11/2008** à **17:44**

bonjour
Mon père touchait AAH.
Il est décèdé en 2004.
La caf me réclame un trop perçu
ont-ils le droit ?à combien de temps peuvent ils remonter ?

merci de votre réponse

Par **HUDEJU**, le **27/11/2008** à **18:26**

Bonsoir

Depuis la date de la mort de votre père , toute somme qui a été versé depuis cette date doivent être reversé à la CAF .
Rapprochez vous de celle ci pour établir un moratoire si le cas échéant , vous ne pouvez pas rembourser la totalité de suite .

Par **etiene**, le **28/11/2008** à **18:07**

bonsoir HUDEJU

LES sommes ont été versées de son vivant,deux mois avant son décès environ et les

allocations AAH se sont croisées avec sa retraite qu'il n'a pas pu toucher. Nous avions fait les démarches auprès de la CAF et quatre après ils se réveillent !!! de plus plus aucune trace bancaire informatique je vais donc essayer de faire un recours auprès des archives de la banque.

Si vous avez des conseils je suis preneur merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés